

Procès-Verbal de la séance du vendredi 26 janvier 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 janvier 2024 à 18 heures, selon convocation du 17 janvier 2024.

**Étaient Présents** : Messieurs Philippe GUIBERT, Maire, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoints. Monsieur Jacky DUPLOUICH, conseiller délégué. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Madame Chantal LECHOPIER conseillère municipale.

**Étaient représentés** :

Monsieur Michel ROUSSEAU Par Monsieur Philippe GUIBERT  
Madame Odile POTARD par Monsieur Olivier BLONDET  
Madame Laurence CLAUSS par Monsieur Vincent THIBAUD  
Madame Saskia VAN LISHOUT par Marie-Paule WILLEMS

Monsieur olivier BLONDET, 3<sup>ème</sup> Adjoint et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignés secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**I- Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2023**

Monsieur le Président de séance demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du 16 décembre 2023 est ainsi arrêté.

**II- Ordre du jour :**

- Protection sociale complémentaire « Volet prévoyance »  
« Mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion »
- Revalorisation de la rémunération du personnel
- Approbation du procès-verbal de la mise à disposition des biens meubles et immeubles entre la commune et le Syndicat COUL GART EAU suite au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif
- Conditions et tarifs de location du gîte rural
- Révision des tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Questions diverses.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

**III -- Protection sociale complémentaire « Volet prévoyance »**

**« Mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion »**

Le Maire informe le conseil que suite à la réforme de la protection sociale complémentaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la participation de l'employeur devient obligatoire dans le domaine de la prévoyance. Le centre départemental de gestion de la Haute-Vienne a décidé de lancer en 2024 une consultation pour la passation d'une convention de participation en vue de souscrire à un contrat collectif.

Le Maire propose au conseil de donner mandat au CDG87 pour négocier pour le compte de la commune.

Après discussion, le conseil décide à 11 voix POUR de donner mandat au CDG 87 pour la négociation et donne pouvoir au Maire pour déterminer les modalités de l'accord négocié.

#### IV- Revalorisation de la rémunération du personnel

Le Maire informe le conseil que le Décret N°2023-519 du 28 juin 2023 attribue au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics (fonctionnaires et contractuels de droit public) ; Le conseil municipal approuve à 11 VOIX POUR, l'application des 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024,

#### V- Approbation du procès-verbal de la mise à disposition des biens meubles et immeubles entre la commune et le Syndicat COUL GART EAU suite au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif

Le Maire donne lecture au conseil du projet de procès-verbal de mise à disposition des biens transférés au syndicat COUL GART EAU ainsi que la liste des annexes relatives à l'état de l'actif eau potable, assainissement et l'emprunt en cours.

Le conseil municipal, après discussion, approuve le procès-verbal présenté à 11 voix POUR.

#### VI- Conditions et tarifs de location du gîte rural

Madame Marie-Paule Willems, conseillère déléguée en charge des bâtiments locatifs propose au conseil de revoir les conditions et les tarifs de location du gîte rural à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Madame Willems informe le conseil que le tarif nuitée ne s'appliquera qu'à partir de 2 nuitées, au-delà de 2 nuitées le calcul pour la location s'effectuera au prorata du tarif de la semaine en cours (selon la saison). Elle propose de supprimer les locations du gîte pour une seule nuitée. Les autres tarifs restent inchangés.

Le conseil approuve à 11 voix POUR les propositions ci-dessus.

#### VII- Révision des tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le Maire rappelle les tarifs communaux en vigueur et demande aux conseillers de se prononcer sur la révision de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Après discussion, le conseil municipal, à 11 voix POUR, décide de ne pas modifier les tarifs communaux.

Concernant le camping le conseil décide de ne pas conserver « le forfait mensuel saison ou hors saison » pour un garage mort.

#### VIII- Questions et informations diverses

##### Intervention de Monsieur Guibert

##### \*Panneaux directionnels

Le Maire donne lecture au conseil d'un mail de Monsieur Jordan Blondet, demandant l'autorisation d'installer des panneaux directionnels au carrefour du cimetière pour indiquer son atelier de vente directe de viande limousine.

Monsieur le Maire propose au conseil de rencontrer Monsieur Blondet pour plus de précisions sur ce point.

##### \* Cour de l'école

Lors du conseil de classe du 21 novembre 2023, Madame Viard, professeur des écoles et les parents d'élèves ont évoqué le souhait de renforcer la sécurité aux abords des écoles. Ils souhaiteraient séparer les espaces extérieurs de notre école de ceux de la mairie en clôturant la cour de l'école entre le mur de la mairie et le mur d'enceinte du jardin des voisins.

Après discussion, les membres du conseil ne sont pas favorables à cette demande étant donné que des frais importants ont déjà été engagés pour électrifier le portail de la mairie.

Le Maire propose de contacter l'entreprise qui a électrifié le portail de la cour commune à la mairie et à l'école pour améliorer le système existant.

##### \*Opération haie écolier

Le Maire demande au conseil s'il souhaite participer à cette opération qui est portée par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne et dédiée aux écoliers de la Haute-Vienne pour l'implantation de haies.

Le conseil émet un avis favorable. Monsieur Blondet est en charge de ce dossier

### \*Points de collecte des ordures ménagères

Suite à la modification du schéma de collecte des ordures ménagères par points d'apport volontaire, Le Maire informe le conseil qu'il a reçu de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche la cartographie prévisionnelle pour l'implantation des points d'apport volontaire sur notre commune. Le document « accompagnement à la mise en place d'un dispositif de collecte par apport volontaire » est remis à chaque Elu pour qu'il puisse étudier les orientations proposées.

### Intervention de Madame Willems

#### \*Contrat Territoriaux Départementaux – CTD Programmation 2024-

Madame Willems donne le compte-rendu de la réunion du 18 janvier 2024, elle indique que les dossiers classés en priorité 1 ont été retenus et précise que la demande relative aux GRVC 2024 a été acceptée pour une 1<sup>ère</sup> tranche. La demande de subvention pour la seconde tranche est à redéposer avant avril 2024. Madame Willems a également demandé au conseil départemental, pour information, quel serait le taux de subvention pour l'aménagement de l'aire de jeux du camping. Celui-ci serait de 50 %.

### \*Concert dans l'église

Madame Willems informe le conseil que l'association Kloreauffil en partenariat avec la chorale « l'Ensemble Mélodica », organise un concert à l'église de Dompierre le 13 avril 2024. Madame Willems sollicite le conseil pour la prise en charge du vin d'honneur. Le conseil émet un avis favorable à sa demande.

### Intervention de Monsieur Blondet

#### \*PLUi

Monsieur Blondet rappelle au conseil que le PLUi approuvé le 14 novembre 2022 et devenu opposable le 2 mai 2023 a classé les terrains en face de l'ancienne poste en zone constructible. Il propose au conseil de rencontrer les propriétaires pour un éventuel achat par la commune qui permettrait à celle-ci de les faire viabiliser et de les proposer à la vente.

### Intervention de Monsieur Duplouich

#### \*Consommations électriques-Eclairage public-

Monsieur Duplouich informe le conseil que suite à l'extinction nocturne de l'éclairage public depuis septembre 2022 dans le bourg et les villages, il a constaté que le coût des factures d'électricité n'avait pas diminué pour certains villages. Après avoir contacté la société Citelum en charge de notre parc d'éclairage public, il demande que les factures soient adressées à cette société pour analyse et vérification. La secrétaire est en charge de cet envoi.

La séance est levée à 19 heures 50 minutes.



Ph. Guibert  
Maire,